

0420046X
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Participation atténuée aux charges communes selon convention

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 101
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Christian Laurensen
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la nouvelle participation du lycée professionnel et du service SRH.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Selon application de la convention de participation aux charges communes Exercice 2020, la participation du LP Etienne Mimard à l'établissement support LGT Etienne Mimard, est atténuée de 8 497 € et la participation du SRH est atténuée de 9 000 €.
Il s'agit de la diminution de la ligne budgétaire ALO OVIAB du LGT Etienne Mimard, en recule de 35 500 € suite au confinement/déconfinement, qui impacte en moins la part du LP Etienne Mimard qui passe de 79 395 € à 70 898 € et du SRH qui passe de 89 320 € à 80 320 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0